

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 JANVIER 2017**  
**SÉANCE ORDINAIRE**

*L'an deux mil dix-sept, le 25 janvier, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, en session ordinaire, sur la convocation de Madame le Maire en date du 20 janvier, sous la présidence de Madame Geneviève THIL, Maire.*

**Présents :** Mmes, Ms ICAME Christine, THIL Jean-Marc, STEINMETZ Béatrice, GRIMMER Bernard, FRELIGER Henri, PHILIPPE René.

**Absents excusés :** SOUCHON Dominique (Procuration Henri FRELIGER)  
FRANTZ Boris (Procuration Christine ICAME)  
KUKOVICIC Céline (Procuration Geneviève THIL)  
HARSLEM Gérard (Procuration Jean-Marc THIL)

Suite à notre demande de subvention AMITER, délibération du 5 octobre 2016, le Département de la Moselle nous a demandé de scinder le dossier en deux projets comme suit :

Projet 1 : aménagement urbain sur l'ensemble de la commune  
Projet 2 : aménagement rue de la Forêt (Enfouissement des Réseaux Aériens)

**D) Demande de Subvention AMITER Projet 1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le projet d'aménagement urbain sur l'ensemble de la commune, en dehors de la rue de la Forêt, pour un montant estimé à 215 852,70 € HT et propose de réaliser ces travaux en 2017.

A cet effet le Conseil Municipal décide de solliciter le concours du Département de la Moselle dans le cadre du dispositif AMITER 2015-2020 pour un montant de 91 500,00 € comme détaillé dans le plan de financement suivant :

Projet :	215 852,70 €
Maîtrise d'œuvre :	+10 791,94 €
<b>Total :</b>	<b>226 644,64 €</b>

Subvention AMITER :	91 500,00 €
---------------------	-------------

Subvention Amende de police pour les trottoirs :	27 052,00 €
--	-------------

Subvention amende de police pour le ralentisseur rue des écoles :	6 373,00 €
---	------------

Aide Régionale	10 000,00 €
----------------	-------------

Fonds propres	91 878,64€
---------------	------------

Le Conseil Municipal donne délégation à Madame le Maire pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.

## **II) Demande de subvention AMITER Projet 2**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le projet d'aménagement rue de la Forêt (ERA) pour un montant estimé à 237 114,20 € HT et propose de réaliser ces travaux en 2017.

A cet effet le Conseil Municipal décide de solliciter le concours du Département de la Moselle dans le cadre du dispositif AMITER 2015-2020 pour un montant de 100 000,00 € comme détaillé dans le plan de financement suivant :

Projet :	237 114,20 €
Maîtrise d'œuvre :	+11 856,41 €
<b>Total :</b>	<b>248 970,61 €</b>

Subvention AMITER : 100 000,00 €

Aide Régionale : 10 000,00 €

Fonds propres : 138 970,61 €

Le Conseil Municipal donne délégation à Madame le Maire pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.

## **III) Répartition des honoraires maîtrise d'œuvre aménagement voirie et enfouissement des réseaux**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération prise en date du 7 septembre 2016, concernant la maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement voirie sur l'ensemble de la commune et l'enfouissement des réseaux rue de la forêt, il convient pour le dossier de subvention AMITER, de scinder ce projet en deux parties et de répartir les honoraires au prorata du montant des travaux comme suit :

### **Projet 1 – Aménagement urbain (hors rue de la forêt) :**

- ✓ Montant des travaux : 215 852,70 € HT
- ✓ Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre : 10 791,94 € HT

### **Projet 2 – Enfouissement des réseaux et aménagement urbain rue de la Forêt :**

- ✓ Montant des travaux : 237 114,20 € HT
- ✓ Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre : 11 856,41 € HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, les modifications apportées au projet d'aménagement urbain et la répartition des honoraires.

#### **IV) Demande de subvention au titre des amendes de police**

##### **a) Réfection des trottoirs**

Le Maire propose de solliciter une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de la Moselle pour la réfection des trottoirs sur l'ensemble du village pour un montant de 84 275,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre du programme départemental des amendes de police et autorise le Maire à signer les pièces afférentes au dossier.

##### **b) Création d'un plateau ralentisseur rue des écoles**

Le Maire propose de solliciter une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de la Moselle pour la création d'un plateau ralentisseur rue des écoles pour un montant de 19 854,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre du programme départemental des amendes de police et autorise le Maire à signer les pièces afférentes au dossier.

#### **V) Demande de subvention DETR – Ravalement façade bâtiment Mairie**

Le Conseil Municipal décide de demander un devis complémentaire pour la réfection de la façade du bâtiment mairie et de reporter par conséquent cette délibération lors d'un prochain conseil municipal.

#### **VI) Questions diverses**